

Votants : 80  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 16 septembre 2016  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 septembre 2016

### HABITAT – FSL (FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES, ET PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2016

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Michel SIMON, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Michel PAILLEY, Alain CHAUFFIER à Marie-Christelle BOUCHERY, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Marie-Chantal GARENNE à Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Luc DELAGARDE, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Marc THEBAULT, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

#### Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU, Robert GOUSSEAU, Rose-Marie NIETO

#### Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 SEPTEMBRE 2016

#### **HABITAT – FSL (FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES, ET PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le FSL est un dispositif de solidarité créé par la loi Besson du 31 mai 1990, outil du Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD) pour la période 2016-2021.

Cette loi instaure le droit pour toute personne ou famille (locataire, sous-locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent non « énergivore », s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'électricité, d'eau et de téléphone.

Les quatre « volets » composant le FSL sont gérés par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres qui reçoit une compensation de décentralisation de l'Etat. Les autres collectivités locales ou territoriales, ainsi que les partenaires institutionnels (CAF, MSA, bailleurs publics, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement), participent au financement du FSL sur la base d'une contribution volontaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'habitat, au titre de nouveau PLH pour la période 2016-2021, et suite à une volonté politique de mutualiser sa participation au financement du FSL avec celles des différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire, la CAN :

- Y contribue par le biais d'une Convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres fixant une participation financière forfaitaire annuelle pour les volets « logement, énergie et eau »,
- Inscrit annuellement à son budget « Assainissement » 30 000 € pour des aides sur son territoire relatives à cette thématique faisant l'objet d'une convention spécifique.

En 2015, le FSL ayant permis d'accorder aux habitants de la CAN **358 280 €** d'aides financières (*dont 179 678 € pour le volet « logement », 138 969 € pour le volet « d'impayés d'énergie », et 39 633 € pour le volet « eau »*), comme détaillées dans le tableau récapitulatif par commune joint en annexe, la subvention annuelle de la CAN au titre de l'année 2016, s'élève à **60 838 €** pour ces trois seuls volets (hors assainissement).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la participation de la CAN au financement du FSL pour l'année 2016 à hauteur de 60 838 € pour les volets « logement », « impayés d'énergie » et « eau » (hors assainissement),
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la Convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2016,
- Autoriser le versement de cette participation financière au Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 80  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**

Contributions et aides accordées par le FSL en 2015

Communauté d'Agglomération du Niortais

	Logement	Énergie	Eau	TOTAL des aides perçues par les ménages	Participation de la collectivité en 2015
<b>SECTEUR SUD</b>					
EPANNES	0 €	1 140 €	0 €	1 140 €	
FRONTENAY ROHAN ROHAN	1 386 €	2 101 €	0 €	3 687 €	
LA ROCHENARD	830 €	0 €	0 €	830 €	
LE BOURDET	0 €	740 €	88 €	828 €	
MAUZE SUR LE MIGNON	2 690 €	4 106 €	697 €	7 493 €	
PRIAIRES	0 €	0 €	0 €	0 €	
PRIN DEYRANCON	386 €	740 €	0 €	1 326 €	
THORIGNY SUR LE MIGNON	0 €	400 €	0 €	400 €	
USSEAU	0 €	0 €	84 €	84 €	
VALLANS	0 €	1 075 €	57 €	1 132 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 692 €</b>	<b>10 302 €</b>	<b>926 €</b>	<b>16 920 €</b>	
<b>SECTEUR MARAIS</b>					
AMURE	0 €	800 €	0 €	800 €	
ARCAIS	0 €	903 €	93 €	996 €	
COULON	833 €	1 722 €	504 €	3 059 €	
LE VANNEAU-IRLEAU	1 371 €	1 200 €	274 €	2 845 €	
MAGNE	877 €	2 037 €	381 €	3 295 €	
SANSAIS	0 €	675 €	31 €	706 €	
ST GEORGES DE REX	0 €	529 €	42 €	571 €	
ST HILAIRE LA PALUD	1 881 €	2 000 €	599 €	4 480 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 962 €</b>	<b>9 866 €</b>	<b>1 924 €</b>	<b>16 752 €</b>	
<b>SECTEUR NORD</b>					
ECHIRE	352 €	1 070 €	116 €	1 738 €	
SAINT GELAIS	238 €	374 €	170 €	782 €	
SCIECQ	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €
ST MAXIRE	961 €	400 €	0 €	1 361 €	
ST REMY	332 €	400 €	0 €	932 €	
VILLIERS EN PLAINE	0 €	800 €	164 €	964 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 283 €</b>	<b>3 044 €</b>	<b>450 €</b>	<b>5 777 €</b>	<b>100 €</b>
<b>SECTEUR METROPOLITAIN</b>					
AIFFRES	3 117 €	6 255 €	2 539 €	11 911 €	
BESSINES	0 €	188 €	0 €	188 €	
CHAURAY	3 319 €	6 402 €	1 324 €	13 045 €	
NIORT	134 609 €	90 890 €	31 741 €	277 240 €	
VOUILLE	0 €	400 €	52 €	452 €	
<b>TOTAL</b>	<b>163 045 €</b>	<b>104 135 €</b>	<b>35 656 €</b>	<b>302 836 €</b>	
<b>NOUVELLES COMMUNES 2014</b>					
BEAUVOIR SUR NIORT	908 €	1 397 €	99 €	2 404 €	500 €
BELLEVILLE	0 €	0 €	0 €	0 €	133 €
BOISSEROLLES	0 €	340 €	0 €	340 €	
BRULAIN	0 €	740 €	0 €	740 €	
FORS	873 €	1 410 €	0 €	2 283 €	370 €
GERMOND-ROUVRE	0 €	400 €	0 €	400 €	600 €
GRANZAY-GRIPT	0 €	1 540 €	52 €	1 592 €	700 €
JUSCORPS	0 €	365 €	134 €	499 €	
LA FOYE-MONJAULT	0 €	891 €	0 €	891 €	200 €
MARIGNY	0 €	275 €	0 €	275 €	
PRAHECQ	1 235 €	1 728 €	84 €	3 047 €	900 €
PRISSE LA CHARRIERE	0 €	1 373 €	308 €	1 681 €	
SAINT ETIENNE LA CIGOGNE	0 €	0 €	0 €	0 €	75 €
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	680 €	800 €	0 €	1 480 €	
SAINT ROMANS DES CHAMPS	0 €	0 €	0 €	0 €	30 €
SAINT SYMPHORIEN	0 €	363 €	0 €	363 €	476 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 696 €</b>	<b>11 622 €</b>	<b>677 €</b>	<b>15 995 €</b>	<b>3 984 €</b>
PARTICIPATION DE LA CAN / logement					60 838 €
PARTICIPATION DE LA CAN / Assainissement					20 000 €
<b>TOTAL CAN</b>	<b>179 678 €</b>	<b>138 969 €</b>	<b>39 633 €</b>	<b>358 280 €</b>	<b>84 922 €</b>